

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de la convocation le 13 juin 2022, transmise le 13 juin 2022.

PRESENTS : BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GIRARD Régis, GREGOIRE Benjamin, MORICET Sandrine, ONDET Frédéric, RENAULT Anne-Marie,.

ABSENTS EXCUSES : CARLIN Adeline, LATOUR Benoit, LERSTEAU Mathieu et SAUTER Virginie

Madame Anne-Marie RENAULT a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Point soumis à délibération

- Voirie 2022 : résultat de la consultation, choix de l'entreprise

Délibération n° 2022-37-1.1

Objet : Voirie - attribution du marché 2022

Monsieur le Maire indique avoir transmis à trois entreprises le dossier de consultation pour les travaux de voirie. Les 3 entreprises ont fait une offre.

Monsieur le Maire porte à la connaissance l'analyse des offres réalisée par la SELARL Branly-Lacaze, chargée de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le tableau de jugement et de classement de l'offre des candidats est le suivant :

Entreprises	Montant total HT	Classement (offre économiquement la plus avantageuse)
VERNAT TP	19 112.31 € HT	1
EIFPAGE ROUTE	20 326.00 € HT	2
COLAS France (solution variante)	20 358.00 € HT	3
COLAS France (solution de base)	24 978.00 € HT	4

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'Entreprise VERNAT TP , la mieux disante par rapport aux critères énoncés dans le règlement de consultation.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'un montant de 19 112.31 € HT et tous documents y afférents.

Délibération n° 2022-38-7.10

Objet : Indemnité exceptionnelle suite occupation illégale du stade

Monsieur le Maire indique que les gens du voyage ont occupé illégalement le stade communal du dimanche 29 mai 2022 au dimanche 5 juin 2022. Afin de dédommager la commune, ils ont déposé au secrétariat de mairie la somme de 750.00 euros en espèces.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer cette somme de 750 € au Service de Gestion Comptable de Loches pour encaissement sur le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer cette somme au Service de gestion comptable de Loches pour créditer le compte de la commune de Dolus-le-Sec.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.